

- L'épanouissement de l'être humain et la consolidation de l'unité familiale ;
- La création des œuvres sociales, dont notamment les écoles, les hôpitaux, les orphelinats, les homes des vieillards ;
- La participation active à la lutte contre la pauvreté, la famine, le chômage, par la formation des agriculteurs et la création des écoles de métiers ;
- La contribution à l'amélioration des conditions de vie de la population rurale et urbaine.

Article 2 :

Est approuvée la déclaration datée du 21 avril 2007, par laquelle la majorité des membres effectifs de l'association sans but lucratif visée à l'article premier a désigné les personnes ci-après aux fonctions indiquées en regard de leurs noms :

- Robert Workman : Fondateur ;
- Angé Workman : Cofondateur ;
- Tebossar Phil Malula : Administrateur Général ;
- Thryphon Mungono Lungenda : Administrateur ;
- Robert Tabu-Eboma-Massa : Administrateur.

Article 3 :

Le Secrétaire Général à la Justice est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 23 novembre 2007

Georges Minsay Booka

Ministère de la Justice et Droits Humains

Arrêté n° 0448/CAB/MIN/J & DH/2008 du 08 février 2008 portant nomination des membres du Cabinet du Ministre de la Justice et Droits Humains.

Le Ministre de la Justice et Droits Humains,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement l'article 93 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, spécialement l'article 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères spécialement en son article 1^{er} point B, n° 9 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres ;

Vu le Décret n° 07/01 du 26 mai 2007 portant organisation et fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu les lettres n° Réf.RDC/GC/PM/966/2007 du 23 août 2007 et n° Réf.RDC/GC/PM/003/2008 du 7 janvier 2008 du Premier Ministre accordant un personnel supplémentaire au Cabinet du Ministre de la Justice & Droits Humains ;

A R R E T E

Article 1 :

Sont nommés membres du personnel politique au sein du Cabinet du Ministère de la Justice & Droits Humains, aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

- 1. Prof Maalu-Bungi : Directeur de Cabinet
- 2. M.Nestor Ebondo : Directeur de Cabinet adjoint
- 3. M.Polydor Mulumba K : Conseiller Financier
- 4. M.Danis Kitoko : Conseiller Administratif

- 5. M.Alain Mutombo : Conseiller chargé des cultes et associations
- 6. M.Ncila Ilunga : Conseiller juridique
- 7. M.Jean-René Boongi Efonda : Conseiller juridique
- 8. M.Guillain Malere : Conseiller juridique
- 9. M.Nicaise Chikuru : Conseiller juridique
- 10. M.Alex Mukendi : Conseiller juridique
- 11. M.Barhasima Chanikire : Conseiller juridique
- 12. M.Ngoy Lumbu : Conseiller chargé des Droits Humains
- 13. M.Olela : Conseiller chargé des Droits Humains
- 14. Mme.Kenge Ngomba : Conseillère chargée des Droits humains
- 15. M.Ilunga : Conseiller
- 16. M.Botswali Lengemo : Conseiller
- 17. M.Christophe Boulou : Conseiller
- 18. M.Albert Ombata : Conseiller
- 19. M.Yongo Bomongo : Conseiller
- 20. M.Adrien Mpiana : Chargé de Mission du Ministre
- 21. M.Olivier Kaluka Ngimbi : Chargé de Mission du Vice-ministre
- 22. M.Jean-Pierre Yodi : Secrétaire particulier du Ministre
- 23. M.Nestor Kahimbi : Secrétaire particulier du Vice-ministre.

Article 2 :

Sont nommés membres du personnel d'appoint du Cabinet du ministre de la justice & des droits humains, aux fonctions en regard de leurs noms, les personnes ci-après :

- 1. M.Antoine Kabangu : Secrétaire administratif
- 2. M.Lecler Lubaya : Secrétaire administratif adjoint
- 3. Mme.Rose Mafuta : Secrétaire administratif adjoint
- 4. Mme.Bibiane Kabantu : Secrétaire du ministre
- 5. Mme. Nicole Kwingomba : Secrétaire du vice-ministre
- 6. M.Jean Marie Kaboto : Secrétaire du Directeur de Cabinet
- 7. M.Paul Kamba : Chef du protocole
- 8. M.Mande Kalembo : Chef du protocole adjoint
- 9. M.Omari Baroani : Chef du protocole adjoint
- 10. Mme.Christiane Munoki Nkengi : Attachée de presse
- 11. Mme.Nadine Kuta : Assistante de presse
- 12. M.Mbuyi Callot : Opérateur de saisie
- 13. M.Cigeregere K. : Opérateur de saisie
- 14. M.Malinga R. : Opérateur de saisie
- 15. M.Léonard Diafuana : Opérateur de saisie
- 16. Mme.Mushiya Ngongo : Opératrice de saisie
- 17. M.Jean Lufio : Chargé de courrier
- 18. M.Njadi Asumbu : Chargé de courrier
- 19. Mme.Tshibola Ntumba : Hôtesse
- 20. Mme. Angèle Mena : Hôtesse
- 21. Mme Georgette Mpasa : Hôtesse
- 22. Mme. Kinja Chichura : Hôtesse
- 23. M.Jean Sepe : Chauffeur du Ministre
- 24. M.Jean-Pierre Kamalandwa : Chauffeur du Vice-ministre
- 25. M. Mukaya Tshilundu : Chauffeur du Cabinet
- 26. M.Ernest Nkulumwamba : Chauffeur du Cabinet
- 27. Mme Alphonsine Kabula : Intendante
- 28. Mme Ntakobanjira M. : Intendante adjointe
- 29. M.Pululu Makompa : Sous Gestionnaire des crédits
- 30. M.Kapinga Mwanda : Contrôleur de gestion

- 31. M.Mwamba Badibanga : Comptable public principal
- 32. M.Tayaye Muluele : Comptable public subordonné
- 33. M.Mulongo Kavama : Huissier
- 34. M.Muenyimali Rutakaza : Huissier

Article 3 :

Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 08 février 2008

Me Mutombo Bakafwa Nsenda

Ministère de la Justice et Droits Humains

Arrêté ministériel n°027/CAB/MIN/J&DH/2008 du 19 juin 2008 portant abrogation de l'Arrêté n° 0185/CAB/MIN/J/2007 du 1^{er} septembre 2007 et approuvant la nomination des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Message du Graal au Congo ».

Le Ministre de la Justice et Droits Humains

Vu la Constitution, spécialement les articles 93 et 221 ;

Vu la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, spécialement les articles 10 et 11 ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance n°07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1^{er} point B n°9 ;

Vu l'Ordonnance n°07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 084-167 du 07 août 1984 accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Message du Graal au Zaïre » ;

Vu l'Arrêté n°100/90 du 03 octobre 1990 approuvant les modifications apportées aux statuts et la nomination des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Message du Graal au Zaïre » ;

Considérant le recours en date du 12 octobre 2007 introduit par le Président et représentant légal Nda-Ngye Innocent qui consacre l'illégalité de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2000 convoquée par Monsieur ODIO ;

Attendu que cette Assemblée générale extraordinaire organisée à Kinshasa le 21 mai 2000 l'a été en violation des dispositions des articles 10,11 et 13 de la Loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 sur les associations sans but lucratif et Etablissements d'utilité publique.

Considérant en outre que l'autorité qui a signé l'Arrêté ministériel n° 015/CAB/MIN/J/2007 du 1^{er} septembre 2007 a été jugé et partie, étant à la fois Ministre de la Justice et membre d'une dissidence de l'Eglise « Message du Graal au Congo ;

A R R E T E

Article 1^{er} :

Est abrogé, l'Arrêté ministériel n° 0185/ CAB/MIN/J/2007 du 1^{er} septembre 2007 approuvant la nomination des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association sans but lucratif « Message du Graal au Congo » ;

Article 2 :

Le Secrétaire Général à la Justice est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 19 juin 2008

Me Mutombo Bakafwa Nsenda

Ministère de la Justice et Droits Humains

Arrêté ministériel n° 028/CAB/MIN/J/DH/2008 du 21 juin 2008 approuvant les modifications apportées aux statuts et la nomination des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Message du Graal au Congo »

Le Ministre de la Justice et Droits Humains,

Vu la Constitution, spécialement les articles 93 et 221 ;

Vu la Loi 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, spécialement les articles 10 et 11 ;

Vu l'Ordonnance n°07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des ministères, spécialement l'article 1^{er} point B n°9 ;

Vu l'Ordonnance n°07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des ministres d'Etat, Ministres et vice-ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 084-167 du 07 août 1984 accordant la personnalité juridique à l'association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Message du Graal au Zaïre ;

Vu l'Arrêté n° 100/90 du 03 octobre 1990 approuvant les modifications apportées aux statuts et la nomination des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Message du Graal au Congo » ;

Vu l'Arrêté ministériel n° 027/CAB/MIN/J&DH/2008 du 19 juin 2008 portant abrogation de l'Arrêté ministériel n° 185/CAB/MIN/J/2007 du 1^{er} septembre 2007 approuvant la nomination des personnes chargées de l'Administration ou de la direction de l'Association sans but lucratif confessionnelle dénommée « Message du Graal au Congo » ;

A R R E T E

Article 1^{er} :

Sont approuvées les modifications apportées en 1998 aux statuts de 1990 par la majorité des membres effectifs de l'association sans but lucratif confessionnelle « Le Message du Graal au Congo », dûment représentée par les membres de son conseil d'Administration et les responsables des cercles, de même que la déclaration par laquelle les personnes ci-après mentionnées sont désignées aux fonctions d'administration ou de direction indiquées en regard de leurs noms :

- Innonent Nda-Gye Mpia : Président et Représentant légal
- Aruna Mwinyipanzi : Administrateur
- Gabriel Kandukulu : Administrateur
- Anaclet Irunt : administrateur